Conforme au Règlement sur les produits dangereux (DORS/2015-17)

FORBO NR99 STEP 2 Numéro de révision 1 Date de révision 23-mai-2019 Remplace la date du : 23-mai-2019

1. Identification de la substance/de la préparation et de la société/l'entreprise

Identificateur de produit

Nom du produit FORBO NR99 STEP 2

Autres moyens d'identification

Synonymes Aucun

Utilisation recommandée pour le produit chimique et restrictions en matière

<u>d'utilisation</u>

Utilisation recommandée Adhésifs

Utilisations contre-indiquées Aucun renseignement disponible

Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Instance Responsable

Forbo Flooring Systems 3983 Nashua Dr., Unit 1 Mississauga, ON L4V 1P3 Canada Téléphone: 800-268-8108

Numéro d'appel d'urgence

Chemtrec 1-800-424-9300

2. Identification des dangers

Classification

Corrosion cutanée/irritation cutanée	Catégorie 2	
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 2A	

Éléments d'étiquetage

ATTENTION

Mentions de danger

Provoque une irritation cutanée Provoque une sévère irritation des yeux

Canada - CF Page 1/10

FORBO NR99 STEP 2 Date de révision 23-mai-2019
Numéro de révision 1 Remplace la date du : 23-mai-2019



Conseils de prudence - Prévention

Se laver le visage, les mains et toute surface de peau exposée soigneusement après manipulation Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage

Conseils de prudence - Réponse

Yeux

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin

Peau

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau et au savon

En cas d'irritation cutanée : consulter un médecin

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation

Conseils de prudence - Entreposage

Non applicable

Conseils de prudence - Élimination

Non applicable

Autres renseignements

Toxicité aiguë inconnue 1 % du mélange est constitué de composants d'une toxicité inconnue

3. Composition/informations sur les composants

Substance

Non applicable.

<u>Mélange</u>

Nom chimique	No. CAS	% en poids	Numéro d'enregistrement en vertu de la Loi sur le contrôle des renseignements relatifs aux matières dangereuses (no d'enregistrement LCRMD)	Date de dépôt LCRMD et date de la dérogation accordée (s'il y a lieu)
Limestone	1317-65-3	10 - 30	-	-
Carbonic acid, magnesium salt (1:1)	546-93-0	0.5 - 1.5	-	-
1,2-Propylene glycol	57-55-6	0.5 - 1.5	-	-

Canada - CF Page 2/10

FORBO NR99 STEP 2 Date de révision 23-mai-2019 Numéro de révision 1 Remplace la date du : 23-mai-2019

2-(Dimethylamino)ethanol	108-01-0	0.5 - 1.5	-	-
Quartz	14808-60-7	0.1 - 1	-	-

4. Premiers soins

PREMIERS SOINS

Conseils généraux Présenter cette fiche signalétique au médecin traitant.

Inhalation Déplacer à l'air frais. Obtenir immédiatement des soins médicaux si des symptômes

apparaissent.

Contact avec les yeux Rincer immédiatement avec une grande quantité d'eau, y compris sous les paupières,

pendant au moins quinze minutes. Garder les yeux grands ouverts lors du rinçage. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Ne pas frotter la partie touchée. Obtenir des soins médicaux si l'irritation

évolue et persiste.

Contact avec la peau Laver immédiatement avec du savon et beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes.

Obtenir des soins médicaux si l'irritation évolue et persiste.

Ingestion Nettoyer la bouche avec de l'eau et boire ensuite beaucoup d'eau. Ne jamais rien

administrer par la bouche à une personne inconsciente. NE PAS faire vomir. Si les

symptômes persistent, appeler un médecin.

Équipement de protection Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Porter des vêtements de

individuelle pour les intervenants enprotection individuelle (voir la section 8).

premiers soins

Les plus importants symptômes et effets, aigus ou retardés

Symptômes Irritant pour la peau. Peut causer une rougeur et un larmoiement des yeux.

Indication des éventuels besoins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note aux médecins Traiter en fonction des symptômes.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction appropriés Poudre chimique sèche, CO2 ou eau pulvérisée. Mousse. Utiliser des mesures

d'extinctions appropriées aux circonstances locales et à l'environnement immédiat.

Moyens d'extinction inappropriés Jet d'eau à grand débit.

Dangers particuliers associés au

produit chimique

Aucun renseignement disponible.

Produits de combustion dangereux Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone (CO2). Hydrocarbures.

Données sur les risques d'explosion

Sensibilité au choc Sensibilité à la décharge Aucun. Aucun.

électrostatique

nsibilité à la décharge Aud

Équipement de protection particulier pour les pompiers

Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et une tenue d'intervention complète de lutte contre l'incendie. Utiliser de l'équipement de protection individuelle.

Canada - CF Page 3/10

FORBO NR99 STEP 2 Date de révision 23-mai-2019
Numéro de révision 1 Remplace la date du : 23-mai-2019

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidental

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions personnelles Utiliser l'équipement de protection individuelle requis. Éviter le contact avec la peau, les

yeux ou les vêtements. S'assurer une ventilation adéquate. Tenir les gens à l'écart des, et contre le vent par rapport aux, déversements/fuites. Ne pas toucher aux contenants

endommagés ou produits déversés.

Autres renseignements Consulter les mesures de protection données aux sections 7 et 8.

Précautions relatives à l'environnement

Précautions relatives à l'environnement

Empêcher d'autres fuites ou déversements lorsqu'il est possible de le faire en toute sécurité. Consulter la section 12 pour des données écologiques supplémentaires.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement Empêcher d'autres fuites ou déversements lorsqu'il est possible de le faire en toute

sécurité.

Méthodes de nettoyage Utiliser l'équipement de protection individuelle requis. Endiguer. Recouvrir le déversement

liquide de sable, de terre ou autre matière absorbante non combustible. Ramasser mécaniquement et mettre dans des contenants appropriés pour élimination. Nettoyer la

surface contaminée à fond.

Prévention des dangers

secondaires

Bien nettoyer les zones et les objets contaminés en respectant les règlements sur

l'environnement.

7. Manutention et stockage

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils sur la manutention

sécuritaire

Utiliser l'équipement de protection individuelle requis. Manipuler conformément aux bonnes pratiques de sécurité et d'hygiène industrielle. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit. Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Laver à fond après manutention. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions d'entreposage Conserver les récipients bien fermés dans un endroit sec et bien ventilé.

Références à d'autres sections Section 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

8. Contrôles de l'exposition/Protection individuelle

Paramètres de contrôle

Limites d'exposition . Ce produit contient des substances qui, à l'état brut, sont sous forme de poudre,

cependant, dans ce produit, elles sont sous une forme non respirable. L'inhalation de particules de poudre / poussière est peu probable suite à l'exposition à ce produit.

Nom chimique Alberta Colombie-Britannique TWA - Ontario Québec

Canada - CF Page 4/10

FORBO NR99 STEP 2 Date de révision 23-mai-2019 Numéro de révision 1 Remplace la date du : 23-mai-2019

Limestone	TWA: 10 mg/m ³	TWA: 10 mg/m ³		TWA: 10 mg/m ³
1317-65-3		TWA: 3 mg/m ³		
		STEL: 20 mg/m ³		
Carbonic acid,		TWA: 10 mg/m ³		TWA: 10 mg/m ³
magnesium salt (1:1)		TWA: 3 mg/m ³		
546-93-0		_		
1,2-Propylene glycol			TWA: 10 mg/m ³	
57-55-6			TWA: 50 ppm	
			TWA: 155 mg/m ³	
2-(Dimethylamino)ethano			TWA: 3 ppm	
` '			TWA: 11 mg/m ³	
108-01-0			STEL: 6 ppm	
			STEL: 22 mg/m ³	
Quartz	TWA: 0.025 mg/m ³	TWA: 0.025 mg/m ³	TWA: 0.10 mg/m ³	TWA: 0.1 mg/m ³
14808-60-7				

Contrôles techniques appropriés

Douches Mesures d'ingénierie

> Douches oculaires Systèmes de ventilation.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage En cas de risques d'éclaboussures, porter des lunettes de sécurité avec écrans latéraux.

Protection des mains Porter des gants appropriés. Gants imperméables.

Protection de la peau et du corps Porter un vêtement de protection approprié. Vêtement à manches longues.

Protection respiratoire Aucun équipement de protection n'est requis dans des conditions normales d'utilisation. En

cas d'irritation ou de dépassement des limites d'exposition, une ventilation et une

évacuation peuvent se révéler nécessaires.

Considérations générales sur

l'hygiène

Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage. Manipuler conformément aux bonnes pratiques de sécurité et d'hygiène industrielle. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit. Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Laver à fond après manutention. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Il est recommandé de nettoyer réqulièrement l'équipement, l'aire de

travail et les vêtements.

9. Propriétés physiques et chimiques

Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique Liquide Aspect Liquide Couleur Bleu

Aucun renseignement disponible Odeur Seuil de perception de l'odeur Aucun renseignement disponible

Propriété **Valeurs** Remarques • Méthode

8.0 - 9.0

Point de fusion / point de

congélation

Aucune donnée disponible

Point d'ébullition / intervalle

Aucune donnée disponible

d'ébullition

> 100 °C / 212 °F Point d'éclair

Canada - CF Page 5/10

FORBO NR99 STEP 2 Date de révision 23-mai-2019 Remplace la date du : 23-mai-2019 Numéro de révision 1

Taux d'évaporation Aucune donnée disponible Inflammabilité (solide, gaz) Sans objet pour des liquides .

Limites d'inflammabilité dans l'air

Limite supérieure d'inflammabilité Aucune donnée disponible

ou d'explosivité

Limite inférieure d'inflammabilité Aucune donnée disponible

ou d'explosivité

Pression de vapeur Aucune donnée disponible Densité de vapeur Aucune donnée disponible Densité relative Aucune donnée disponible Solubilité dans l'eau Aucune donnée disponible Solubilité dans d'autres solvants Aucune donnée disponible Aucune donnée disponible Coefficient de partage Température d'auto-inflammation Aucune donnée disponible Aucune donnée disponible Température de décomposition

Viscosité cinématique Aucune donnée disponible Viscosité dynamique Aucune donnée disponible

Propriétés explosives Aucun renseignement disponible. Propriétés comburantes Aucun renseignement disponible.

Autres renseignements

Point de ramollissement Aucun renseignement disponible Aucun renseignement disponible Masse moléculaire Densité 1.22 g/cm3

Masse volumique apparente Aucun renseignement disponible Teneur en solides (%) Aucun renseignement disponible

COV (composé organique volatile) 0 g/L / 0 %

10. Stabilité et réactivité

Réactivité Aucun renseignement disponible.

Stabilité chimique Stable dans des conditions normales.

Risques de réactions dangereuses Aucun dans des conditions normales de traitement.

Conditions à éviter Aucun(e) connu(e) selon les renseignements fournis.

Matières incompatibles Acides forts. Bases fortes. Agents oxydants forts.

Produits de décomposition

dangereux

Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone (CO2). Hydrocarbures.

11. Données toxicologiques

Informations sur les voies d'exposition probables

Renseignements sur le produit

Inhalation Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Contact avec les yeux Irritant pour les yeux. Provoque une sévère irritation des yeux.

Contact avec la peau Provoque une irritation cutanée.

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits. Ingestion

Canada - CF Page 6/10

FORBO NR99 STEP 2 Date de révision 23-mai-2019
Numéro de révision 1 Remplace la date du : 23-mai-2019

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Symptômes Rougeurs. Peut causer une rougeur et un larmoiement des yeux.

Mesures numériques de la toxicité

Toxicité aiguë

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du document du SGH .

ETAmél 49.10 mg/l

(inhalation-poussière/brouillard)

ETAmél (inhalation-vapeur) 294.10 mg/l

Toxicité aiguë inconnue

1 % du mélange est constitué de composants d'une toxicité inconnue

0 % du mélange consiste en composants de toxicité aiguë inconnue par ingestion

0 % du mélange consiste en composants de toxicité aiguë inconnue par contact cutané

1 % du mélange consiste en composants de toxicité aiguë inconnue par inhalation (gaz)

0 % du mélange consiste en composants de toxicité aigue inconnue par inhalation (vapeur)

0 % du mélange consiste en composants de toxicité aiguë inconnue par inhalation (poussière/brouillard)

Renseignements sur les

composants

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50 par voie cutanée	CL50 par inhalation
Limestone 1317-65-3	>5000 mg/kg (rat)	-	-
Carbonic acid, magnesium salt (1:1) 546-93-0	>2000 mg/Kg Rat	-	-
1,2-Propylene glycol 57-55-6	= 20 g/kg (Rat)	LD50 > 2000 mg/kg (Rabbit)	LC50 (4h) >44.9 mg/L (Rat)
2-(Dimethylamino)ethanol 108-01-0	= 1803 mg/kg (Rat)	= 1220 mg/kg (Rabbit)= 1370 µL/kg (Rabbit)	= 1641 ppm (Rat) 4 h
Quartz 14808-60-7	>2000 mg/kg (Rat)	-	-

Effets retardés et immédiats et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Corrosion cutanée/irritation cutanée Provoque une irritation cutanée.

oculaire

Lésions oculaires graves/irritation Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou

cutanée

Aucun renseignement disponible.

Mutagénicité sur les cellules

germinales

Aucun renseignement disponible.

Cancérogénicité Le tableau ci-dessous indique si chaque agence a inscrit un ingrédient comme un

cancérogène. Comme le Quartz (14808-60-7) est inextricablement lié dans la matrice de polymère, il ne devrait pas être considéré comme un danger dans l'air (poussière, le

brouillard ou pulvérisation) dans des conditions normales d'utilisation.

Nom chimique	ACGIH	CIRC	NTP	OSHA
Quartz	A2	Group 1	Known	X
14808-60-7				

ACGIH (Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux)

A2 - cancérogène suspecté pour l'être humain

Canada - CF Page 7/10

FORBO NR99 STEP 2 Date de révision 23-mai-2019
Numéro de révision 1 Remplace la date du : 23-mai-2019

CIRC (Centre international de recherche sur le cancer)

Groupe 1 - Cancérogène pour l'homme

NTP (programme national de toxicologie)

Connu - cancérogène connu

OSHA (Administration de la sécurité et de la santé professionnelle du département du travail des États-Unis)

X - Présent

Toxicité pour la reproduction Aucun renseignement disponible.

STOT - exposition unique Aucun renseignement disponible.

STOT - exposition répétéeAucun renseignement disponible.

Effets sur les organes cibles Yeux, Peau.

Toxicité subchronique Aucun renseignement disponible.

Effets neurologiques Aucun renseignement disponible.

Autres effets nocifs Aucun renseignement disponible.

Danger par aspiration Aucun renseignement disponible.

12. Données écologiques

Écotoxicité

Nom chimique	Algues/plantes	Poissons	Toxicité pour les	Crustacés
	aquatiques		microorganismes	
Limestone	CE50 (72h) >200mg/L	CL50 (96h)>10000mg/L	-	CE50 (48h) >1000 mg/L
1317-65-3	Algae (Desmondesmus	Fish (Oncorhynchus		Daphnia Magna
	subspicatus)	mykiss)		-
1,2-Propylene glycol	EC50: =19000mg/L (96h,	LC50: =710mg/L (96h,	-	EC50: >10000mg/L (24h,
57-55-6	Pseudokirchneriella	Pimephales promelas)		Daphnia magna) EC50:
	subcapitata)	LC50: =51600mg/L (96h,		>1000mg/L (48h,
		Oncorhynchus mykiss)		Daphnia magna)
		LC50: 41 - 47mL/L (96h,		_
		Oncorhynchus mykiss)		
		LC50: =51400mg/L (96h,		
		Pimephales promelas)		
2-(Dimethylamino)ethano	EC50: =35mg/L (72h,	LC50: =81mg/L (96h,	-	EC50: =98.77mg/L (48h,
1	Desmodesmus	Pimephales promelas)		Daphnia magna)
108-01-0	subspicatus)			

Persistance et dégradabilité Aucun renseignement disponible.

Potentiel de bioaccumulation Aucun renseignement disponible.

Nom chimique	Coefficient de partage
Limestone 1317-65-3	0.9
1,2-Propylene glycol 57-55-6	-1.07
2-(Dimethylamino)ethanol 108-01-0	-0.55

Mobilité dans le sol Aucun renseignement disponible

Canada - CF Page 8/10

FORBO NR99 STEP 2 Date de révision 23-mai-2019
Numéro de révision 1 Remplace la date du : 23-mai-2019

Autres effets nocifs Aucun renseignement disponible.

13. Considérations relatives à l'élimination

Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus/produits

inutilisés

Le producteur de déchets est responsable d'établir la toxicité et les propriétés physiques du produit généré pour établir la bonne identification de déchets et les méthodes d'élimination

en conformité avec les règlements applicables.

Emballage contaminé Ne pas réutiliser les contenants vides.

14. Informations relatives au transport

TMD Non réglementé

<u>IATA</u> Non réglementé

IMDG Non réglementé

15. Renseignements sur la réglementation

INRP - Inventaire national des rejets de polluants

Aucun des composants n'est répertorié dans l'INRP au-dessus de la limite

Union européenne

Directive 2011/65/EU sur les restrictions d'utilisation des substances dangereuses (RoHS)

Ce produit ne contient pas de plomb (7439-92-1), de cadmium (7440-43-9), de mercure 7439-97-6), de chrome hexavalent (7440-47-3), de polybromobiphényles (PBB) ou de polybromodiphényléthers (PBDE) dont la teneur dépasse les limites réglementaires mentionnées dans le présent règlement

SVHC: Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation:

Ce produit ne contient pas de substances candidates extrêmement préoccupantes à une concentration >= à 0,1 % (Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), Article 59)

Inventaires internationaux

TSCA	Inscrit(e)
DSL	Non inscrit(e)

Légende :

TSCA - États-Unis - Section 8 (b) de l'inventaire TSCA (loi réglementant les substances toxiques)

DSL - Liste intérieure des substances pour le Canada

Inscrits - Les composants de ce produit sont inscrits sur la liste d'inventaire ou en sont exemptés.

Non inscrits — Un ou plusieurs des composants de ce produit ne sont pas inscrits sur la liste d'inventaire.

16. Autres renseignements, y compris la date de préparation de la dernière révision

Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

Canada - CF Page 9/10

FORBO NR99 STEP 2 Date de révision 23-mai-2019
Numéro de révision 1 Remplace la date du : 23-mai-2019

Légende SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

TWA TWA (moyenne pondérée dans le temps) STEL STEL (Limite d'exposition de courte durée)

Valeur plafond Valeur limite maximale * Désignation de la peau

Date de révision 23-mai-2019

Note de révision Aucun renseignement disponible.

Avis de non-responsabilité

À notre connaissance et selon nos renseignements et notre opinion à la date de publication de cette fiche signalétique, les renseignements fournis dans cette dernière sont exacts. Les renseignements donnés sont conçus uniquement comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet sécuritaires du produit et ne doivent pas être considérés comme une garantie ou une norme de qualité. Les renseignements sont liés uniquement au produit particulier indiqué et peuvent ne pas être valides pour un tel produit utilisé en association avec toute autre substance ou dans tout autre procédé, sauf si indiqué dans le texte.

Fin de la fiche signalétique

Canada - CF Page 10/10